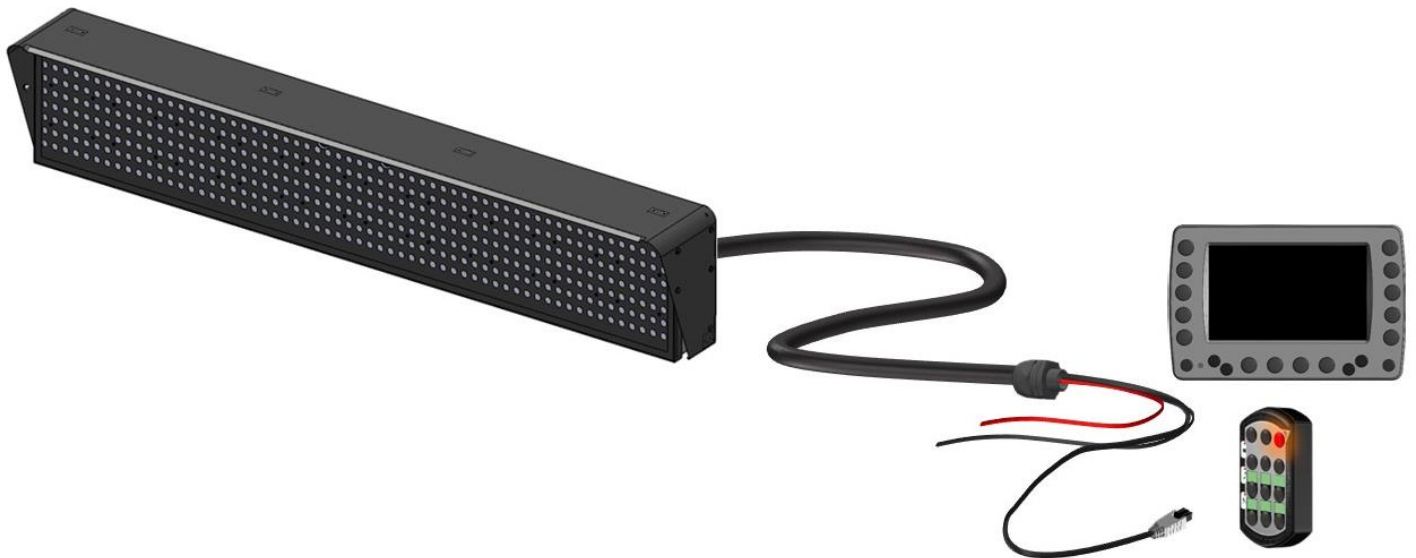

PMV OU PML 160/200/250 EN APPLIQUE



LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années.

MERCURA n'est en aucun cas responsable des dommages et conséquences dus :

- Au non-respect des informations fournies par la documentation du produit
- A l'utilisation non-conforme du produit
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés
- A des modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant
- A des modifications techniques non soumises et approuvées par MERCURA
- A l'utilisation de pièces de rechange non homologuées par MERCURA

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.



Seuls les personnels en charge de l'installation sont autorisés à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.



Seul le personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation du matériel.

Personnel informé : Sous la tutelle de l'installateur, personne informée de la tâche à effectuer et des dangers potentiel qui en sont associés.

Personnel qualifié : Sous la tutelle de l'installateur, personne qui par ses connaissances, sa formation et son expérience est en mesure de réaliser l'installation en reconnaissant et en évitant les dangers potentiels de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plateformes de travail adaptées.



Ne jamais regarder fixement les feux.



Le port des EPI associés est obligatoire. (Chaussures de sécurité, casque, gants de manutention)

MERCURA se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des perçages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits MERCURA sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définies par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informer de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de mise en œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS MERCURA est à votre disposition :

- Site Internet : <http://www.mercura.fr/> rubrique assistance technique
- Email : support@mercura.fr
- Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute quant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.

Le but de la pose d'évaluation est d'identifier les éventuelles contraintes mentionnées au chapitre précédents ou bien de nouvelles contraintes non encore identifiées. Cette pose d'évaluation permet également de repérer les éventuels points de perçage du pavillon et dans un second temps, le cheminement des faisceaux à l'intérieur du véhicule.

Ouvrir tous les ouvrants du véhicule afin de d'identifier d'éventuelles contraintes.

A l'aide du moyen de levage, approcher l'ensemble caréné sur le pavillon du véhicule en prenant garde à ne pas les faire toucher au risque de détériorer le toit du fourgon.

A l'aide du moyen de levage, positionner l'ensemble caréné sur le kit de fixation. Ajuster la position en fonction des contraintes éventuelles dues aux ouvrants ou des options de l'ensemble.

Redéposer l'ensemble de toit afin d'effectuer les ajustements éventuels suite aux vérifications précédentes.

1. CARACTERISTIQUES

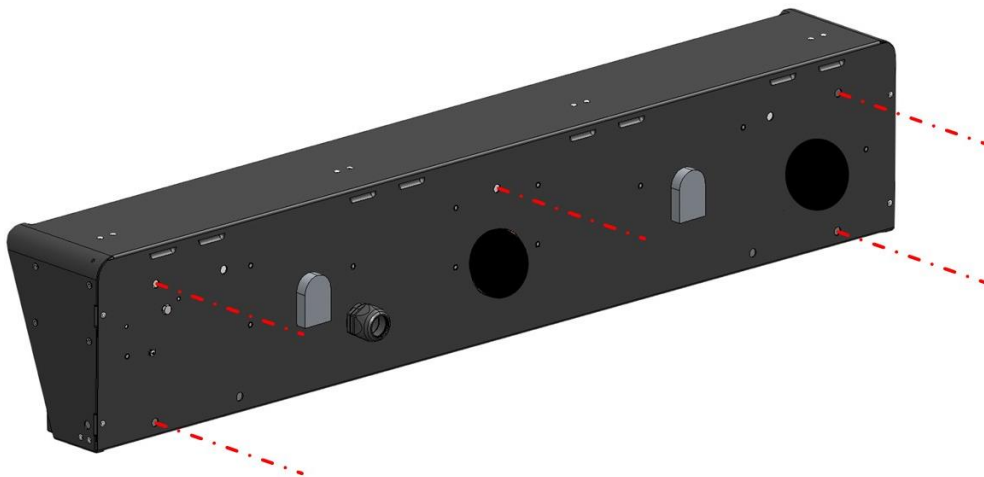


PMV 160 : 1235 / 1545 AVEC GYROLED® SUR EQUERRES
PMV 200 : 1560 / 1870 AVEC GYROLED® SUR EQUERRES
PMV 250 : 1930 / 2240 AVEC GYROLED® SUR EQUERRES

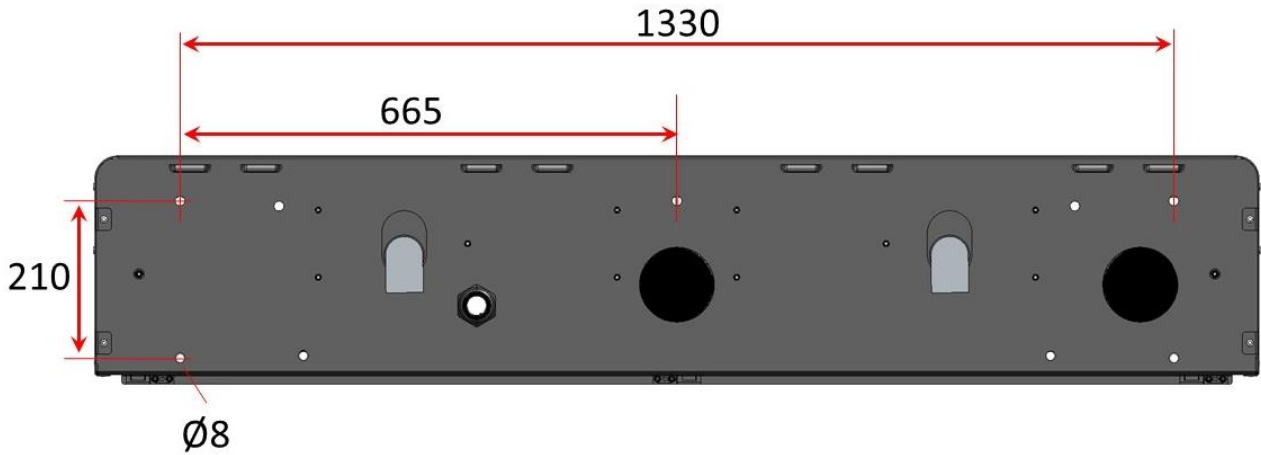


POIDS CAISSON PMV 250 : 27 kg avec faisceaux
POIDS CAISSON PMV 200 : 21 kg avec faisceaux
POIDS CAISSON PMV 160 : 19 kg avec faisceaux

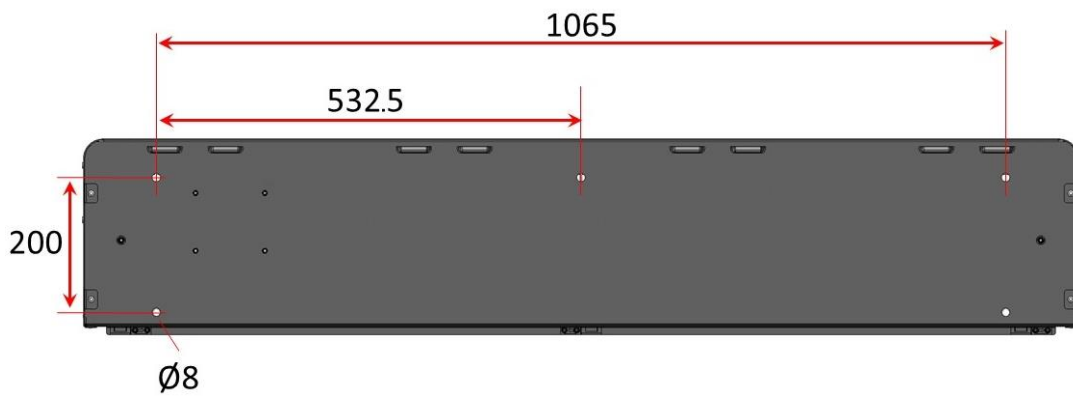
POINTS DE FIXATION



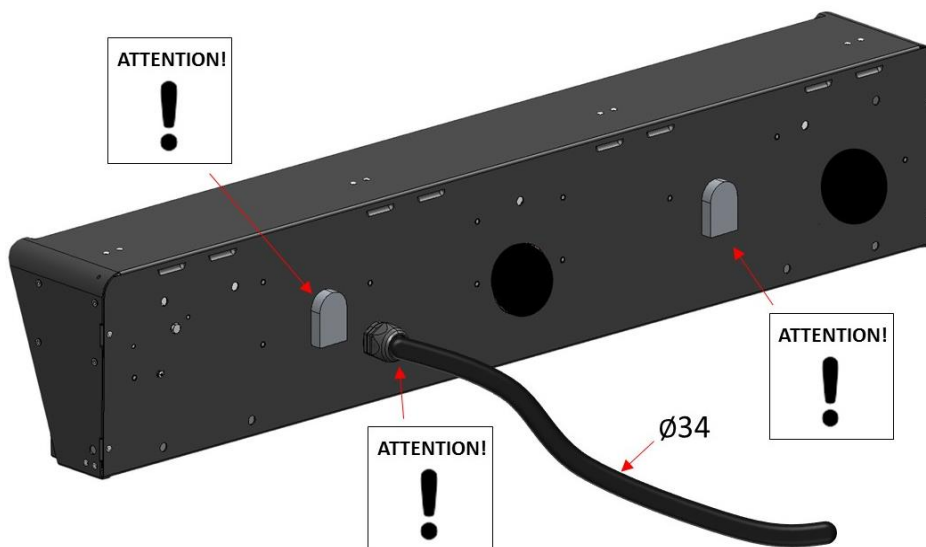
CAISSONS 250 & 200



CAISSON 160



VIGILANCE A L'INSTALLATION
ATTENTION A L'EPAISSEUR DES EVENTS, DU PRESSE-ETOUPE ET DE LA GAINÉ

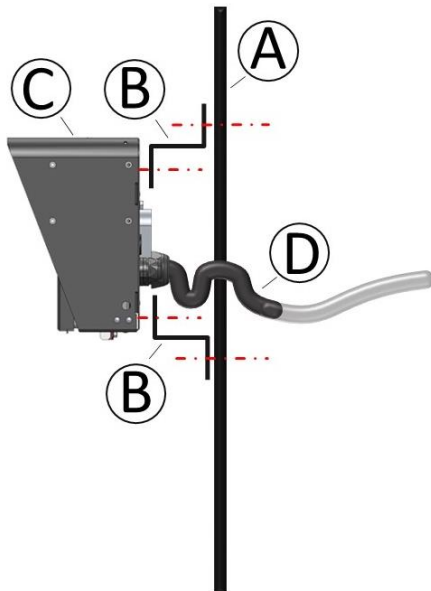


2. PRINCIPE DE POSE

ATTENTION!



DEVANT LA MULTITUDE D'APPLICATIONS POSSIBLES, LES FIXATIONS NE SONT PAS FOURNIES. IL EST DU RESSORT DU CARROSSIER-INSTALLATEUR DE S'ADAPTER AU VEHICULE EN EVALUANT ET EN CONCEVANT LA SOLUTION ADAPTEE GARANTISSANT LA SECURITE DE L'INSTALLATION.



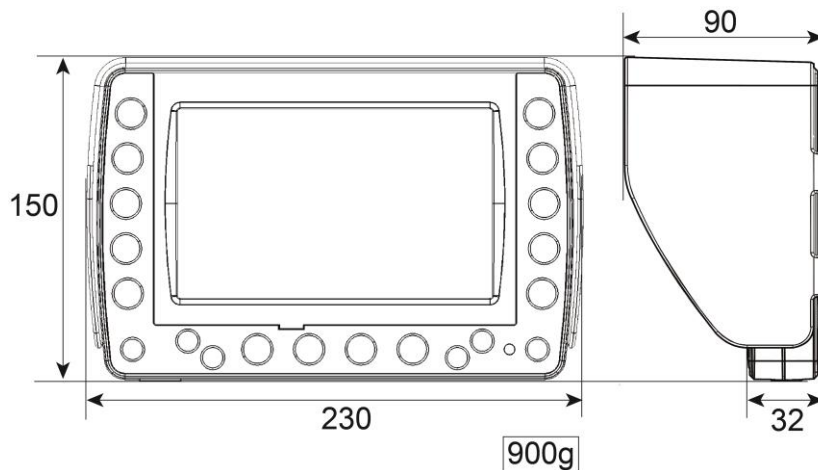
- A. CARROSSERIE DU VEHICULE
- B. FIXATIONS
- C. CAISSON PMV
- D. GAINE DU FAISCEAU ELECTRIQUE CAISSON

ATTENTION!

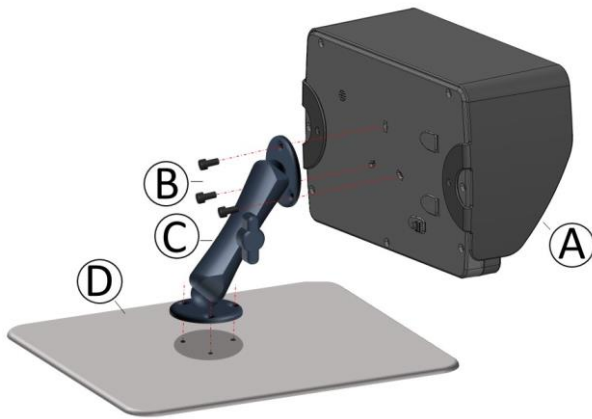


ETANCHEIFIER IMPERATIVEMENT TOUS LES PERCAGES

3. VERSION PMV : BOITIER DE COMMANDES XXL



- Ecran 7" (152x91) tactile
- Résolution 800x480
- 256 000 couleurs
- Angle de vision 60°
- Température d'utilisation : -20°C / +70°C

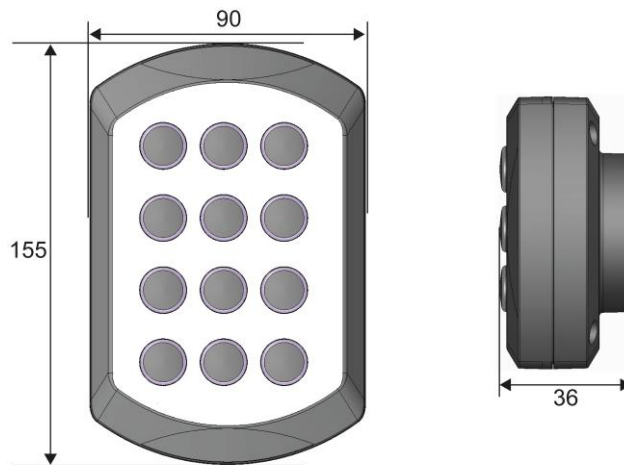


- A. BOITIER DE COMMANDE XXL
- B. VIS 6 PANS
- C. FIXATION ARTICULEE
- D. TABLEAU DE BORD VEHICULE

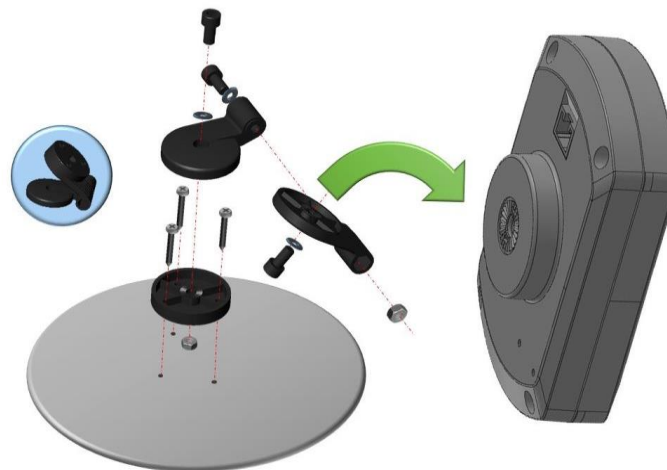


DEVANT LA MULTITUDE DE POSSIBILITES D'INSTALLATION ET DES TYPES DE MATERIAUX, LA FIXATION EST FOURNIE SANS VISSERIE DE MONTAGE TABLEAU DE BORD. IL EST DU RESSORT DU CARROSSIER-INSTALLATEUR DE S'ADAPTER AU VEHICULE EN EVALUANT ET EN CONCEVANT LA SOLUTION ADAPTEE GARANTISSANT LA SECURITE DE L'INSTALLATION.

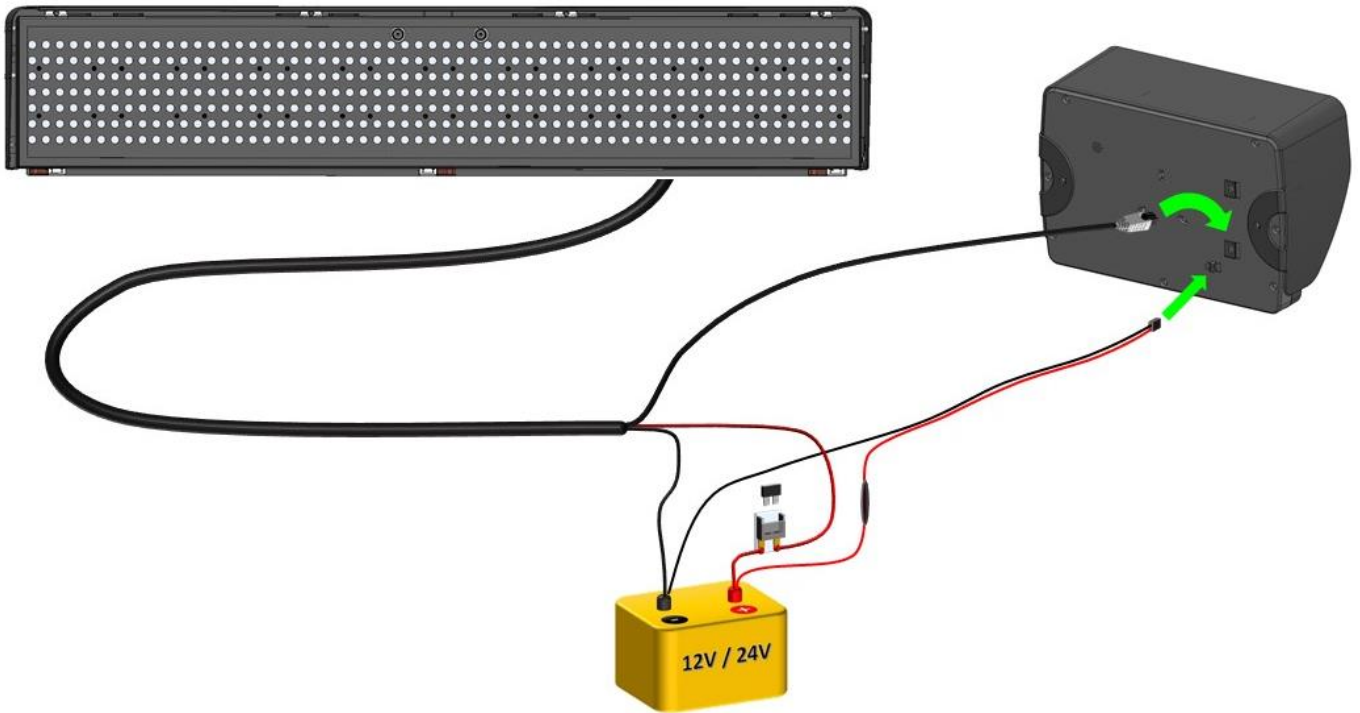
4. VERSION PML : BOITIER DE COMMANDES 12 TOUCHES XL



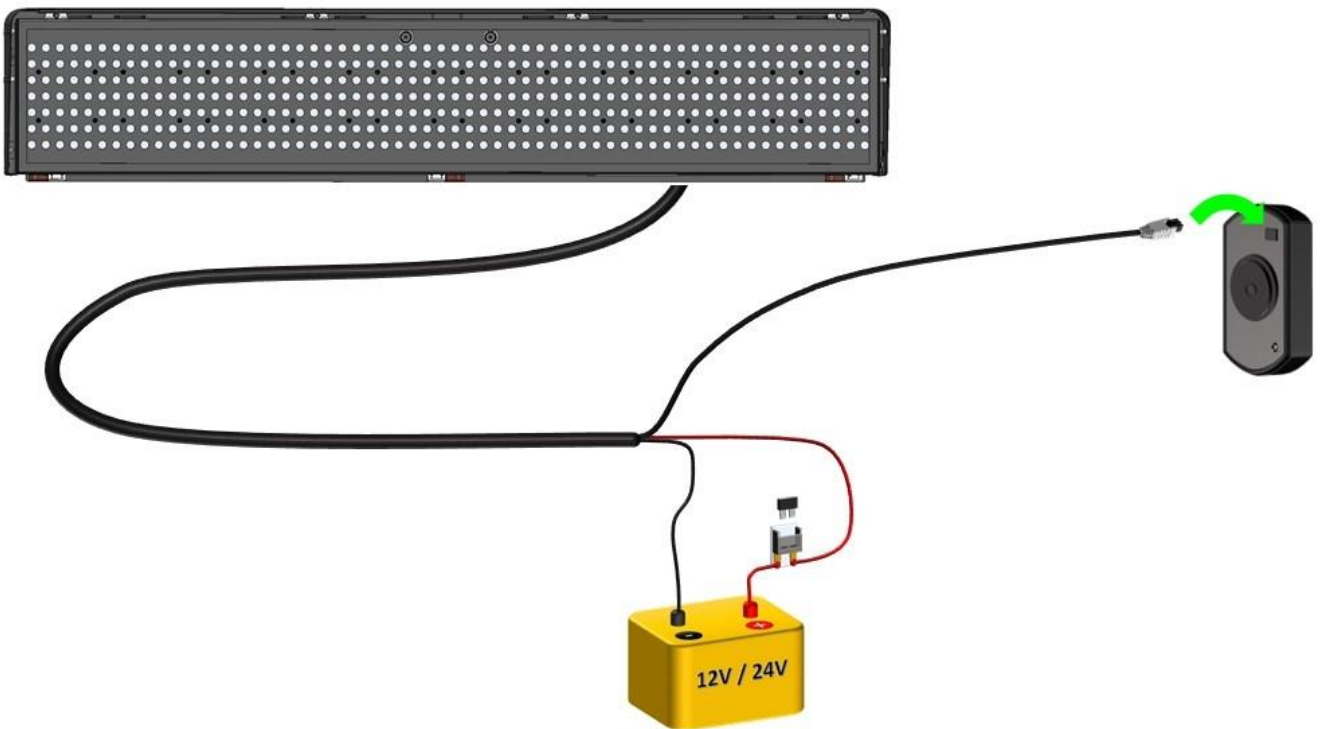
Poids: 200g



5. CABLAGE PRINCIPAL VERSION PMV



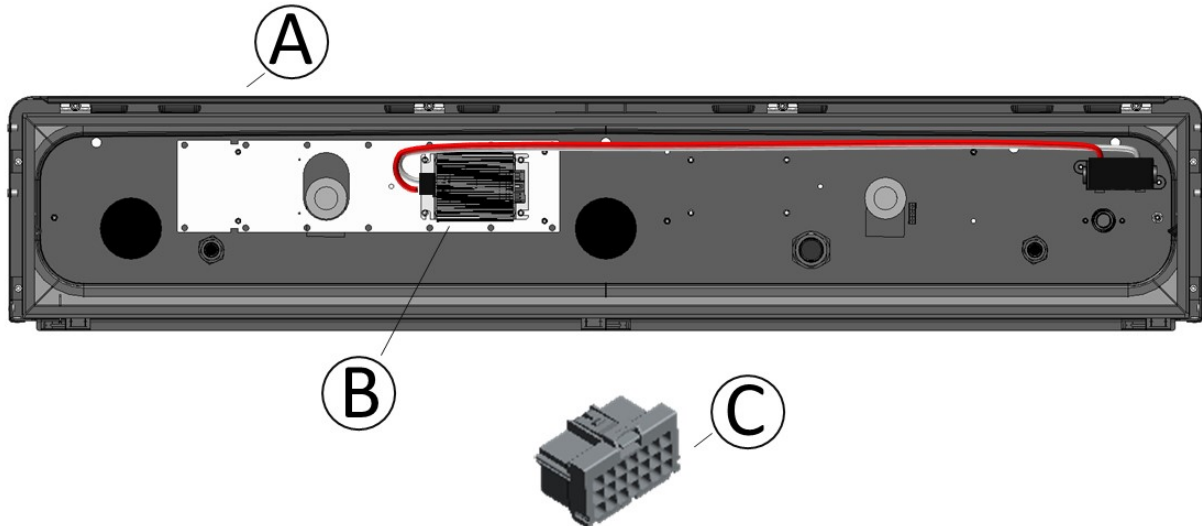
6. CABLAGE PRINCIPAL VERSION PML



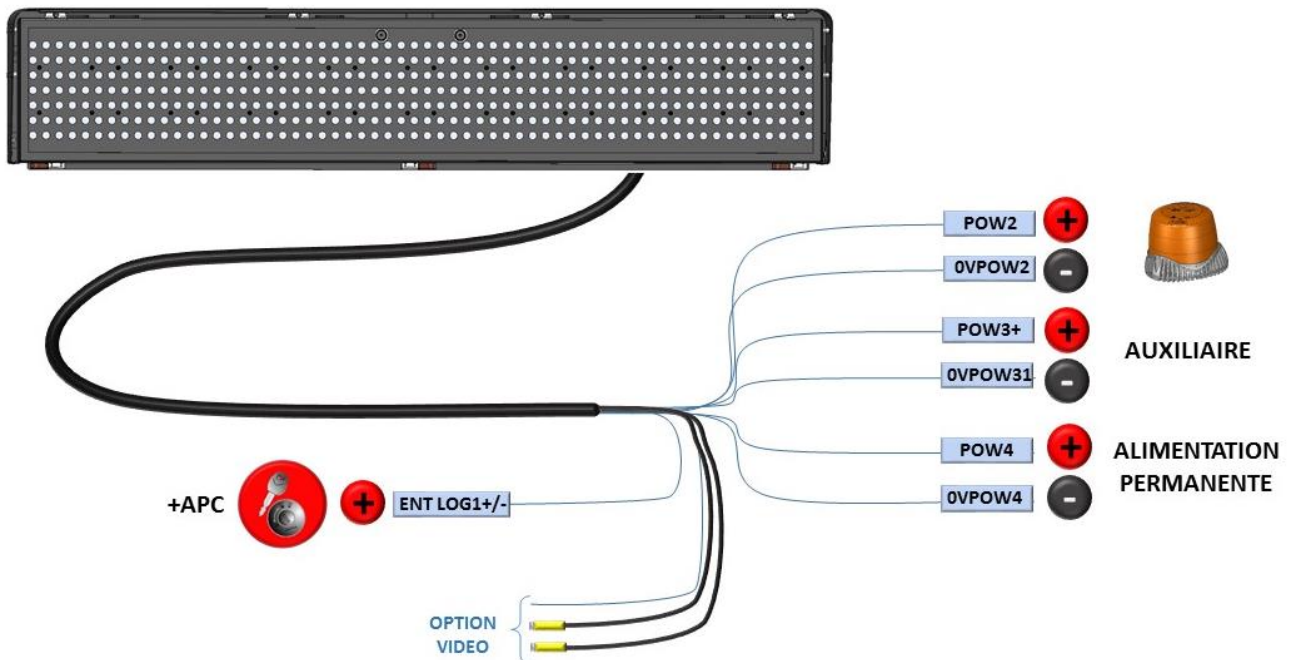
7. CÂBLAGE DES OPTIONS

En fonction des besoins il est possible de connecter d'autres équipements au caisson.

Le caisson PMV (A) est livré avec un faisceau électrique standard sérigraphié et relié au connecteur MCP 21 points (C) du module de puissance CCS 402 (B).



7.1. SCHEMA DE CABLAGE DES OPTIONS

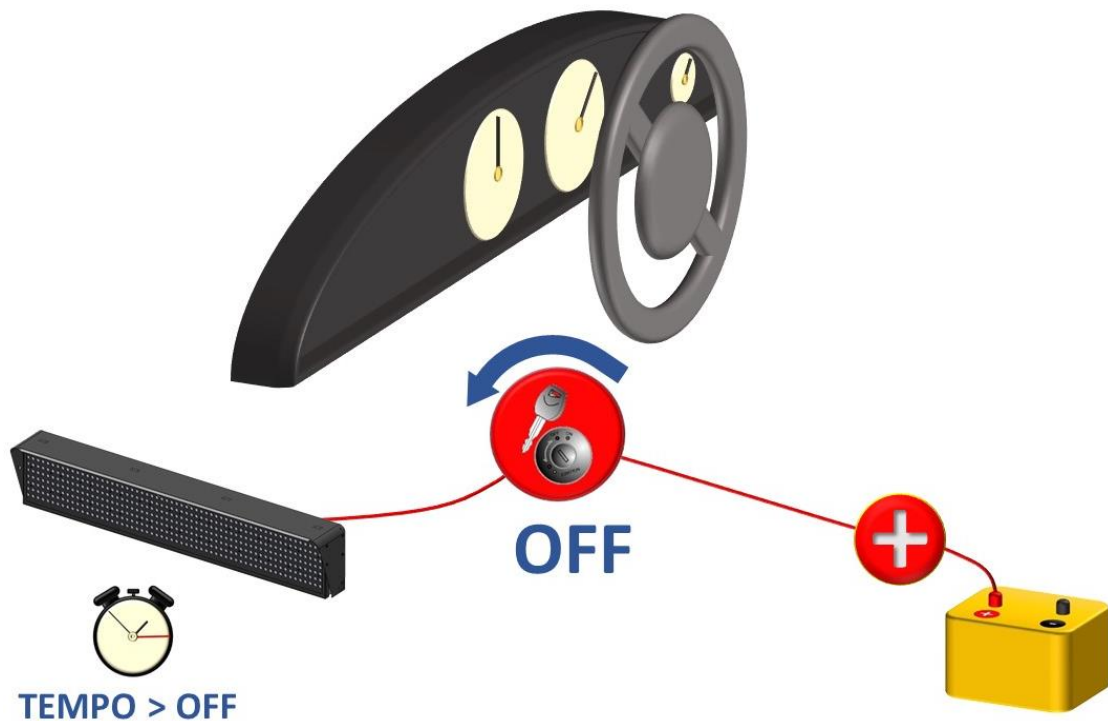
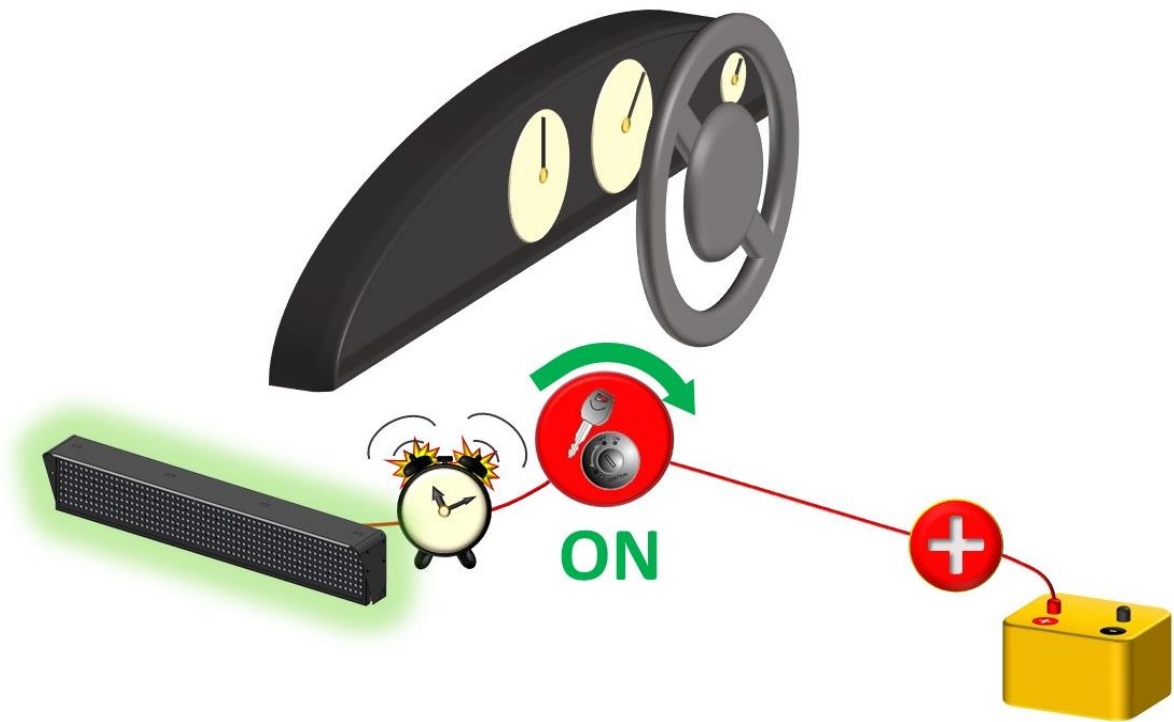


ATTENTION!



ISOLER OU RETIRER LES FILS NON UTILISES

8. PRINCIPE DE L'OPTION FONCTION « +APC »

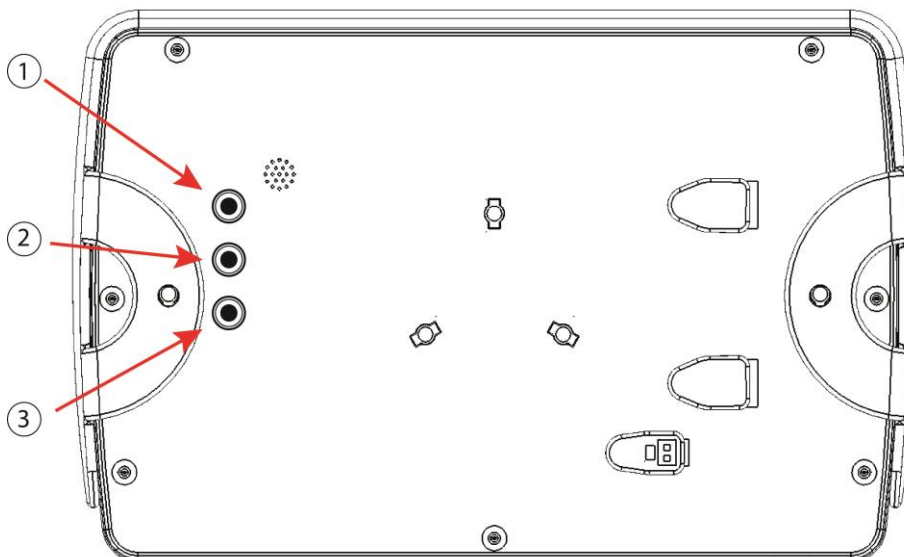


8.1. OPTION VIDEO

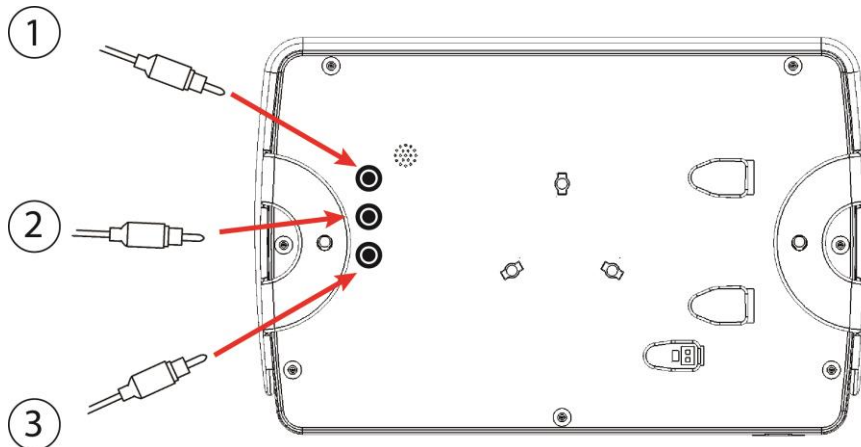
Une double caméra peut être installée au centre de la casquette supérieure du caisson PMV. Cette double caméra est constituée d'une caméra de focale 2,5mm grand angle 120° (Caméra n°1) orientée vers le bas et d'une caméra focale 8mm d'angle de vue 45° (Caméra n°2) orientée à l'horizontale.

Les 2 caméras disposent également de 15 led infrarouges chacune permettant une vision de nuit (0 lux).

L'écran également dispose d'une troisième entrée vidéo sur l'embase CINCH n°3.



Des connecteurs CINCH (1 à 3 selon le nombre de caméras) sont disponibles à l'extrémité du faisceau PMV. Connecter ceux-ci sur les embases à l'arrière du boîtier de commandes et selon le numéro de la caméra.

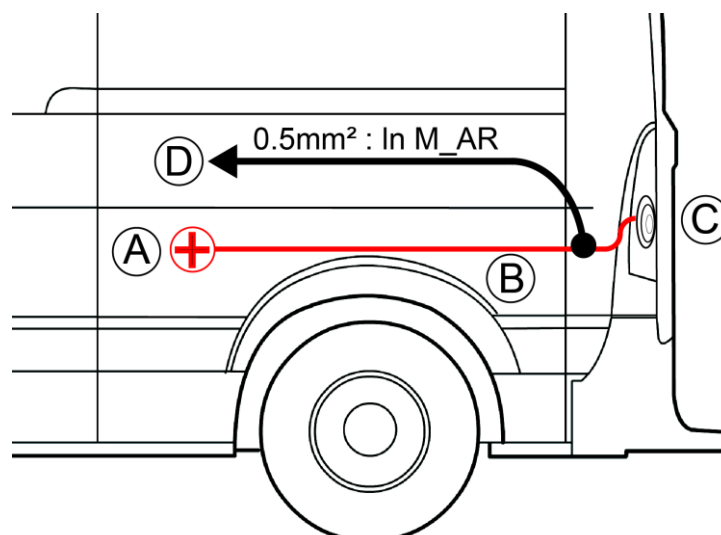


1. Connecteur Vidéo caméra n°1
2. Connecteur Vidéo caméra n°2
3. Connecteur Vidéo caméra n°3 (selon modèles)

Entrée Information « Marche Arrière »

L'entrée information « Marche arrière » attend une information « + Batterie ». Elle est activée lorsque la marche arrière du véhicule est enclenchée. Cette fonction permet d'activer automatiquement le mode caméra de recul si l'ensemble est équipé de l'option vidéo. Généralement, cette information est prélevée sur la ligne de d'alimentation du feu de recul du véhicule.

Principe :



- A. « + » Batterie
- B. Fil d'alimentation du feu de recul
- C. Feu de recul
- D. Fil du faisceau de l'ensemble caréné : « In M-AR » de 0,5mm² ou fil rouge de 1mm²